

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE BILAN**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>																
<b>Adresse</b>	Pôle Social – 45 rue Aristide Briand 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE																
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)																
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ACCES A LA CULTURE ET ACCES AUX DROITS</b>																
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi																
<b>Dates auxquelles s'est déroulée l'action</b>	Entre janvier et décembre 2023																
<b>Lieu(x) de réalisation de l'action</b> (Structure, quartier...)	Parking de l'Eglise Jean XXIII (Bois l'Abbé) Epicerie Solidaire (Bois l'Abbé) Centre municipal la Colline (Bois l'Abbé)																
<b>Public effectivement touché</b> (Rappeler le public initialement visé)	<p>- <b>Public initialement visé :</b> Familles, personnes isolées et seniors</p> <p>- <b>Public effectivement touché :</b> Familles, personnes isolées et seniors</p> <p>- <b>Nombre de personnes bénéficiaires :</b> 121 personnes, dont 76 femmes et 45 hommes Dont 90 issues du quartier réglementaire du Bois l'Abbé.</p> <p>- <b>Personnes bénéficiaires par âge et par sexe :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Age</th> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-5 ans</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> </tr> <tr> <td>6-15 ans</td> <td align="center">7</td> <td align="center">7</td> <td align="center">14</td> </tr> <tr> <td>16-17 ans</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> <td align="center">0</td> </tr> </tbody> </table>	Age	Hommes	Femmes	Total	0-5 ans	0	0	0	6-15 ans	7	7	14	16-17 ans	0	0	0
Age	Hommes	Femmes	Total														
0-5 ans	0	0	0														
6-15 ans	7	7	14														
16-17 ans	0	0	0														

	<table border="1"> <tr> <td>18-25 ans</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>26-64 ans</td> <td>37</td> <td>62</td> <td>99</td> </tr> <tr> <td>65 ans et plus</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>45</b></td> <td><b>76</b></td> <td><b>121</b></td> </tr> </table>	18-25 ans	0	0	0	26-64 ans	37	62	99	65 ans et plus	1	7	8	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>76</b>	<b>121</b>
18-25 ans	0	0	0														
26-64 ans	37	62	99														
65 ans et plus	1	7	8														
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>76</b>	<b>121</b>														
<b>Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés</b>	<p><b>Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?</b></p> <p>Les objectifs des actions ont été partiellement atteints au regard des indicateurs utilisés. Les participants ont pu recevoir les informations en fonction de leurs besoins de la part des institutions et des partenaires présents sur le forum d'informations et d'accès aux droits qui s'est déroulé le 13 septembre 2023. Ils ont pu également obtenir des conseils juridiques personnalisés de la part d'un juriste de l'ADIL du Val de Marne afin d'éviter leur expulsion ou régler des contentieux avec leurs bailleurs lors des permanences juridiques et de la conférence ADIL. De plus, les habitants ont pu se mobiliser autour d'un projet commun grâce à la mise en œuvre de l'accompagnement du projet séjour qui s'est concrétisé par le séjour à La Turballe fin avril.</p>																
<b>Difficultés rencontrées</b>	Les difficultés rencontrées ont été de mobiliser le public sur les actions malgré la communication mise en œuvre et la mobilisation des partenaires pour la réalisation du forum																
<b>Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?</b>	Non																
<b>Description précise de l'action et de sa mise en œuvre</b>	<p><b>Action n°1 : Forum d'informations et d'accès aux droits</b>  <b>Lieu</b> : parking de l'Eglise Jean XXIII (Bois l'Abbé)  <b>Date</b> : 6 septembre 2022 de 10h00 à 16h00  <b>Partenaires</b> : Centre Municipal la Colline, le service Education Enfance, la Mission Locale, Pôle Emploi, l'Office des Migrants, ADIL du Val de Marne, Conciliateur de justice, Maison de la Justice et du droit, l'Espace Autonomie, Permanences Départementales.  <b>Participation</b> : 50 personnes dont 30 femmes et 20 hommes principalement issus du quartier réglementaire  Les usagers ont pu découvrir les organismes ou services dont ils n'avaient pas connaissance et ont pu obtenir des conseils et informations de la part des partenaires présents en fonction de leurs besoins.</p> <p><b>Action n°2 : Permanence juridique</b>  <b>Lieu</b> : Pôle Social (Centre-Ville)  <b>Calendrier</b> :  3 janvier  7 février  7 mars</p>																

	<p>4 avril  2 mai  6 juin  4 juillet  03 octobre  7 novembre  5 décembre</p> <p><b><u>Animation</u></b> : un juriste de l'ADIL du Val de Marne  <b><u>Nombre de rendez-vous réalisés</u></b> : 42 rendez-vous  <b><u>Participation</u></b> :41 personnes dont 26 femmes et 15 hommes  Dont 19 personnes issues du quartier réglementaire  Les usagers ont pu recevoir des conseils juridiques personnalisés au regard de leur situation afin d'éviter leur expulsion ou régler des contentieux avec leurs bailleurs</p> <p><b><u>Action n°3</u></b> : <b>Accompagner un projet vacances en faveur des familles et des personnes isolées issues du quartier du Bois l'Abbé avec l'implication des habitants et en partenariat avec le Centre municipal la Colline</b></p> <p><b><u>Lieu</u></b> : Centre municipal la Colline et CCAS  <b><u>Date</u></b> : du 29 avril au 05 mai 2023  <b><u>Participation</u></b> : 30 personnes dont 20 femmes et 10 hommes  Dont 21 personnes sont issues du quartier réglementaire  Ce séjour a permis aux personnes de se mobiliser et de s'impliquer autour d'un projet commun. Cela a contribué à créer du lien social entre les habitants, de la mixité sociale.</p>
--	--

	<p><b>Moyens mis en œuvre :</b>  <u>Moyens matériels :</u> /</p> <p><u>Moyens humains :</u></p> <table border="1" data-bbox="703 282 1505 1025"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de personnes</th> <th>Nombre en ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)</td> <td>4</td> <td>0.10</td> </tr> <tr> <td>Adultes-Relais</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Postes Fonjep</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres emplois aidés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volontaires ou stagiaires indemnisés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition "payante"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bénévoles</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volontaires en service civique</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition « gratuite »</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de personnes	Nombre en ETP	<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>			Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	4	0.10	Adultes-Relais			Postes Fonjep			Autres emplois aidés			Volontaires ou stagiaires indemnisés			Personnel mis à disposition "payante"			<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>			Bénévoles			Volontaires en service civique			Personnel mis à disposition « gratuite »		
	Nombre de personnes	Nombre en ETP																																			
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>																																					
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	4	0.10																																			
Adultes-Relais																																					
Postes Fonjep																																					
Autres emplois aidés																																					
Volontaires ou stagiaires indemnisés																																					
Personnel mis à disposition "payante"																																					
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>																																					
Bénévoles																																					
Volontaires en service civique																																					
Personnel mis à disposition « gratuite »																																					
<p><b>Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés</b></p>	<p>Un questionnaire d'évaluation a permis de faire le point sur les acquis et de jauger la satisfaction des participants aux actions. Il a été relevé le nombre de participants par action où ont été distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidence.</p>																																				
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Toutes les actions proposées étaient gratuites pour le public visé.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5.07% du salaire de la responsable</li> <li>• 3.73% de la CESF du Centre municipal la Colline</li> <li>• 1.74% du salaire de la référente événementiel</li> <li>• 0.95% du salaire de l'agent d'accueil</li> </ul>																																				

	<p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :</b></p> <p>Le budget final exécuté (14 714 €) est inférieur au budget prévisionnel (25 441 €) car il y a eu moins d'ateliers que prévus et le mode de communication du CCAS a changé.</p>
	<p><b>Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (<i>Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables</i>)</b></p> <p>Mise à disposition d'un bureau au Pôle Social  Mise à disposition du parking de l'Église Jean XXIII par le bailleur social Paris Habitat  Mise à disposition d'une salle au Centre municipal la Colline</p>
	<p><b>Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :</b></p> <p>Aucune.</p>

Le 11 décembre 2023,

**Jean-Pierre BARNAUD**  
Président du CCAS